


Département de la <b>MOSELLE</b> Arrondissement de <b>THONVILLE</b> 	<b>COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU 13 AVRIL 2016 à 18H00</b>
Nombre de Conseillers : ▪ En exercice : 29 ▪ Présents : 19 ▪ Représentés : 10	Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 7 avril 2016 sous la présidence de Mme Christelle Hoël, première adjointe au Maire  <b>En présence de :</b> Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, Mme Merscher-Vogel, M. Berardi, Mme Even, M. Hoël, Mme Nalepa, Mme Huot, Mme Conge, M. Pas, M. Mielcarek, M. Ziegler, M. Costagliola, M. Delon, M. Perniceni
	<b>Ont donné procuration :</b> Mme Laurent à M. Delon, Mme Le Lay à M. Perniceni, M. Luxembourger à Mme Hoël, M. Tomaz à M. Boulay, M. Felten à Mme Wagner, Mme Cailliez à Mme Merscher-Vogel, M. Maggioli à Mme Even, Mme Baldo à M. Ackermann, Mme Meftah à Mme Vanduch, Mme Dalla Favera à Mme Nalepa  <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Conge

Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 ;
- **Désigne** comme secrétaire de séance Madame Nadine Conge ;
- **Prend acte** de la communication des décisions prises en application de la délégation permanente ;
- **Fixe** les taux d'imposition directe communale 2016, comme suit :
  - 20,88% pour la Taxe d'Habitation ;
  - 28,87 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;
  - 103,66 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.
- **Décide** de la reprise anticipée des résultats 2015 au Budget 2016, comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>A</b>	Résultat de l'exercice	755 508,32 €
	<b>B</b>	Résultat antérieur reporté	65 545,58 €
	<b>C= A+ B</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>821 053,90 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>D</b>	Résultat de l'exercice	-1 219 032,58 €
	<b>E</b>	Solde d'exécution N-1	-218 846,52 €
	<b>F</b>	Solde des restes à réaliser	1 047 025,15 €
	<b>G= D+ E+ F</b>	<b>Besoin (-) de financement</b>	<b>-390 853,95 €</b>
<b>Affectation</b>	<b>Investissement</b>	<b>1) Affectation au compte R 1068</b>	<b>390 853,95 €</b>
	<b>Fonctionnement</b>	<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>430 199,95 €</b>

- **Décide** de la clôture des Autorisations de Programmes suivantes :

Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant des AP			Montant des CP	
	Pour mémoire AP votée	Révision de l'exercice	Total cumulé	CP antérieurs à l'exercice	CP 2016
Trvx réhabilitation salle polyvalente Le112	1 850 000 €		<b>TERMINE</b>		
Honoraires maîtrise d'œuvre construct° complexe sportif et de loisirs	229 500 €		<b>TERMINE</b>		

- **Fixe** à 20 ans la durée d'amortissement des plantations d'arbres et arbustes comptabilisées sur les comptes 2121, 21721 et 2221 ; **Dit** que cette disposition s'applique à

- compter de l'exercice 2016 ;
- **Décide** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation ; **Charge** le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
  - **Approuve** le Budget Primitif 2016 ;
  - **Autorise** l'acquisition des terrains cadastrés section 6 n°244, 245, 248 et section 8 n°493, 583 et 585 d'une contenance totale de 8ha 40a 10ca faisant aujourd'hui l'objet d'un portage de l'EPFL pour la somme de 326 852,69 euros TTC augmentée des frais de portage et autres frais liés à la mutation qui seraient avancés par l'EPFL ; **Autorise** le Maire et en cas d'empêchement son 1<sup>er</sup> Adjoint ou encore son Adjoint aux Finances, à signer les compromis et acte notarié, ainsi que toutes pièces utiles liées à cette acquisition ; **Confirme** que les dépenses correspondantes sont inscrites à l'article 2112 du budget 2016.
  - **Décide** de l'acquisition foncière auprès de la SEBL des parcelles cadastrées Lieudit Huhnerfeld en section 5 sous les n°14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 369, 371, 373 et 551 pour la somme de 200 000 euros HT augmentée des frais liés à la mutation ; **Autorise** le Maire, ou son représentant à ce type d'opération Monsieur Jean-Paul Boulay, à signer les compromis ainsi que les actes authentiques et définitifs liés à l'acquisition, ainsi que toutes pièces utiles ; **Impute** les dépenses correspondantes à l'article 2112 du budget 2016.
  - **Décide** de l'acquisition foncière auprès de MOSELIS du Foyer pour Personnes Agées « Erckmann Chatrian » sis 2 rue du 8 mai 1945 à Terville, cadastré section 8, parcelle 511 d'une superficie totale d'environ 1 248 m<sup>2</sup> pour la somme de 650 000 euros augmentée des frais liés à la mutation ; **Autorise** l'acquisition en la forme administrative ; **Autorise** le cas échéant l'acquisition par acte notarié ; **Autorise** le Maire, ou son représentant à ce type d'opération Monsieur Jean-Paul Boulay, à signer tous les compromis, actes authentiques et définitifs et autres documents liés à l'acquisition, ainsi que toutes pièces utiles ; **Impute** les différentes dépenses au budget 2016.
  - **Autorise** la cession à la SEM Tervilloise d'Aménagement Foncier des parcelles communales, cadastrées :
    - Sur Terville Sud en section 6 n°244, 245, 248 et section 8 n°493, 583 et 585 d'une contenance totale de 8ha 40a 10ca,
    - Sur le Parc d'Activités de Terville au Lieudit Huhnerfeld en section 5 sous les n°14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 369, 371, 373 et 551 pour une contenance totale de 24 574 m<sup>2</sup> ;**Fixe** le prix de cession à la somme de 52,90 euros HT le m<sup>2</sup> soit 5 744 093,60 € HT pour une surface de 108 584 m<sup>2</sup> ; **Dit** qu'il sera rendu compte au Conseil Municipal de chacune des cessions à intervenir en application de la présente délibération ; **Autorise** le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint ou en cas d'empêchement le 2<sup>nd</sup> Adjoint, à signer les compromis, actes authentiques et définitifs de ventes ainsi que tous documents utiles à la mutation ; **Nomme** Maître Michaël JACOB, notaire de la Ville pour cette opération ; **Dit** que les recettes seront affectées aux budgets 2016 et suivants ; **Autorise** d'une manière générale, le Maire, le 1<sup>er</sup> Adjoint ou en cas d'empêchement le 2<sup>nd</sup> Adjoint, à prendre toute mesure utile permettant la bonne exécution de la présente délibération.
  - **Constate** la désaffectation des parcelles cadastrées section 11 n° 676, 677, 680 et 681 pour une contenance respective de 48 m<sup>2</sup>, 74 m<sup>2</sup>, 102 m<sup>2</sup> et 88 m<sup>2</sup> ; **Déclasse** du Domaine Public Communal les parcelles cadastrées n° 676, 677, 680 et 681 en vue de leur cession aux riverains intéressés ; Incorpore lesdites parcelles dans le Domaine Privé Communal ; **Autorise** le Maire à entreprendre toutes démarches en vue de leur cession, et notamment les divisions parcellaires ; **Autorise** le Maire à procéder à l'aliénation des parcelles cadastrées n° 676,677, 680 et 681 à l'euro symbolique et de signer les actes notariés correspondants.

- **Accorde** la protection juridique aux élus de la Ville de Terville et à ses agents ; **Autorise** la prise en charge des honoraires d'avocat, huissiers ainsi que les frais de justice relatifs à la protection accordée et d'imputer la dépense aux budgets 2016 et suivants ; **Autorise** le Maire à représenter la commune en justice afin de solliciter le remboursement des dépenses exposées par la commune pour la défense des élus et des agents.